



LIGUE RÉGIONALE D'Auvergne DE LA FEDERATION FRANCAISE DE TIR

Siège social: PEIGE 03380 ARCHIGNAT
Association déclarée à la Préfecture du Clermont-Ferrand sous le N° 10952

Le 16 octobre 2019

Mmes, M. les Présidents de Clubs

COMMISSION SPORTIVE

Responsable: Eric COLINET

Vous trouverez ci-dessous, les principales modifications de la gestion sportive pour la saison sportive à venir:

- En école de tir: la création des catégories MF et MG (en carabine 3X20) sera mis en place, avec la même durée de temps que les autres catégories, mais à la différence que les coachs auront la possibilité d'intervenir lors des changement de position, afin de les aider. Le sur-classement des MG et MF, en 3x40 reste interdit.
- En pistolet et carabine ISSF:
 - en carabine 300m, fin du sur-classement des cadets en 60 bc, et suppression du 3x20 standard.
 - maintien de l'éliminatoire, en 60 bc sénior 1, alors que la finale est supprimée (discipline non olympique)
 - les matchs mixtes par équipe 10 mètres, seront ouverts à toutes les catégories, toujours dès le championnat régional (sur les 30 premiers points).
 - CFDC 10m: à l'échelon départemental et régional, les remplaçants (3 maxi) seront autorisés, à la condition que leurs noms soient stipulés sur la feuille d'engagements.
 - les quotas en pistolets Vit. et Stand. 10 seront rééquilibrés (- de séniors 1 et + de séniors 2 et 3).
 - en pistolet 50 mètres, suppression de la catégorie CG: ils seront surclassés en JG (augmentation des quotas).
 - en pistolet standard 25 M: remise en place de la catégorie dame 2 (58% sont des dames 2 et 3).
 - CFDC 50m: lors du tour régional, un ou plusieurs athlètes peuvent faire partie de l'équipe, même s'ils ont effectués leurs matchs dans une autre ligue, ou sur une compétition internationale (RAPPEL).
 - le classement national par équipe, pour toutes catégories et toutes disciplines, sera validé qu'avec au moins trois équipes inscrites.
- En T.A.R.:
 - l'épreuve 821 (carabine 22 semi-auto) reste obligatoire qu'à partir de l'échelon régional (certains clubs ou comités départementaux ne sont pas encore équipés).
 - en 830 et 832, l'ordre de tirs devient libre, en fonction des plannings, afin de les faciliter.
 - les tirs "assis" ne se feront qu'au CF, sous réserve d'une qualification à une autre épreuve.
- En A.A.: il sera possible d'intégrer les juniors dans les équipes séniors.
- En arbalète:
 - la CNS attend la publication du nouveau règlement international pour faire des modifications en Arbalète field.
 - fin des entraînements et des finales au CF 18 mètres.
 - au CF, le contrôle des armes et équipements ne se feront plus sur le pas de tir, mais dans la zone dédiées aux contrôles des armes et équipement ISSF.
- En silhouettes métalliques: la qualification au CF carabine gros calibre reste "open", à condition d'être qualifié sur une autre discipline (rappelons pour ceux qui ne le savent pas, que le CD tir 63 s'est doté, d'un jeu complet de bêtes pour cette discipline).
- En plateaux: mise en place du match mixte par équipe en FO lors du CF.

Bonne saison sportive à toutes et à tous.

Eric COLINET (R.C.L. d'Auvergne).